



# DIPLÔME D'ÉTAT DE TECHNICIEN D'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE NIVEAU TV

## LA FORMATION

### **Durée & contenu de la formation**

2 années de formation, réparties entre théorie et pratique.

➤ **Formation théorique :**

**DF1 – 270H** : Conduite du projet d'aide à la personne.

**DF2 – 100H** : Communication professionnelle et travail en réseau.

**DF3 – 150H** : Réalisation des actes de la vie quotidienne.

**DF4 – 150H** : Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne.

**DF5 – 150H** : Contribution au développement de la dynamique familiale.

**DF6 – 130H** : Accompagnement social vers l'insertion.

➤ **Formation pratique :**

32 semaines de stage réparties sur les 2 années de formation et une semaine d'action collective.

### **Statut durant la formation**

- En formation initiale
- En cours d'emploi
- En apprentissage

### **Coût annuel de la formation**

Aides possibles : bourse du Conseil Régional, Pôle Emploi, employeur, OPCA...

S'adresser au secrétariat de la formation pour plus d'informations.

### **Conditions d'accès à la formation & sélection**

- Satisfaire aux épreuves de sélection
- Être majeur à l'entrée en formation
- Justifier d'un extrait de casier judiciaire vierge

# LE MÉTIER

Le/la technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale effectue une intervention sociale, préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement. Il/elle accompagne et soutient les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ses interventions s'effectuent au domicile habituel ou de substitution des personnes dans leur environnement proche ou en établissement.

## Compétences requises

Il faut être organisé(e), ouvert(e), aimer les contacts humains (adultes, enfants), être patient(e), être respectueux(se) et équilibré(e), savoir s'adapter, avoir le sens des responsabilités et savoir travailler en équipe.

## Domaines & lieux d'exercice

Ces domaines d'intervention peuvent être le handicap, la protection de l'enfance/de la santé, l'insertion sociale, ...

Il/elle exerce sur le lieu de vie au domicile des bénéficiaires, en établissement social ou médico-social (par exemple: foyer de l'enfance, résidence de personnes âgées, centre pour handicapés, centre d'accueil d'urgence, ...)

## L'ITSRA C'EST AUSSI...



Erasmus+

## OÙ NOUS TROUVER ?



62 avenue Marx-Dormoy  
63000 CLERMONT-FERRAND



Ne pas jeter sur la voie publique.

## CONTACT



04 63 05 03 79



marilyn.chillan@itsra.net



www.itsra.net